

**SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2010  
CONSEIL DES COMMISSAIRES**

**Province de Québec,  
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets,  
Comté Roberval**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets tenue à la salle des commissaires, sise au 828, boulevard Saint-Joseph, à Roberval, ce 28<sup>e</sup> jour de septembre 2010, à 19 h 30, et à laquelle sont présents :

M<sup>mes</sup> Chantale Arnold, Dorys Boily, Jeanine Caouette, Julie-Anne Decorby, Carole Dufour, Carmelle Guérin, Martine Langlais, Marie-Eve Paré, Louise Perron, Blanche-Yvonne Potvin, Nancy St-Gelais, MM. Jean-François Bélanger, Steeve Bussière, Claude Larouche, Alain Leclerc, Jean-Marc Mailloux, Bernard Potvin, Rémi Rousseau et Jean-Patrice Tremblay, tous commissaires, M<sup>me</sup> Brigitte Gagné, commissaire-parent, formant quorum sous la présidence de M. Rémi Rousseau assisté de M. Serge Bergeron, directeur général et de M. Mario Lavoie, secrétaire général.

Absentes : M<sup>mes</sup> Jenny Boutin, Lina Lapointe et Nathalie Ouellet.

**M<sup>me</sup> Carole Dufour est absente pour le début de la séance.**

1. **Mot de bienvenue**

M. Rémi Rousseau souhaite la bienvenue à tous les membres.

2. **Ouverture de la séance**

CC-5522-09-10

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit ouverte à 19 h 30.

**A D O P T É**

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

CC-5523-09-10

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec les ajouts suivants et en laissant le varia ouvert :

- Transport interécoles – Amendement ;
- Nomination d'un(e) représentant(e) au Conseil des partenaires sur la santé et le bien-être de la population du territoire Maria-Chapdelaine ;
- 

A D O P T É

4. **Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2010**

CC-5524-09-10

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE le procès-verbal du 14 septembre 2010 soit adopté tel que présenté.

A D O P T É

5. **Affaires découlant du procès-verbal**

Il n'y a rien à signaler.

6. **Correspondance**

MM. Rémi Rousseau et Serge Bergeron répondent aux questions sur la correspondance.

7. **Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

8. **Ressources éducatives jeunes**

Aucun sujet n'a été discuté.

9. **Ressources éducatives adultes et de la F.P**

Aucun sujet n'a été discuté.

**M<sup>me</sup> Carole Dufour prend place à la séance. Il est 19 h 35.**

10. **Ressources humaines**

10.1 **Engagements**

10.1.A **Secrétaire de gestion**

ATTENDU l'affichage du poste de secrétaire de gestion, poste régulier temps plein, 35 heures par semaine, aux Services éducatifs au centre administratif de Roberval;

ATTENDU l'application de l'article 7-1.18 de la convention collective du personnel de soutien;

En conséquence,

CC-5525-09-10

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Madame Sylvie Gilbert, secrétaire de gestion, poste régulier temps plein, 35 heures par semaine, aux Services éducatifs au centre administratif de Roberval dont l'entrée en fonction se fera dans les plus brefs délais.

A D O P T É

#### 10.1.B Conseillère ou conseiller pédagogique – secteur Jeunes

ATTENDU l'adoption du Plan d'effectifs 2010-2011 du personnel professionnel;

ATTENDU l'application de la convention collective du personnel professionnel;

ATTENDU l'affichage du poste régulier temps plein, 35 heures par semaine, aux Services éducatifs, secteur jeunes, dont le lieu d'affectation est au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection composé de mesdames Julie-Anne Decorby et Blanche-Yvonne Potvin, commissaires, monsieur Claude Renald, directeur des écoles Boisjoli et des Deux-Lacs, madame Doris Girard, directrice des Services éducatifs et madame Nadia Tremblay, coordonnatrice du Service des ressources humaines;

En conséquence,

CC-5526-09-10

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets procède à l'engagement de la personne ci-après désignée :

Madame Valérie Beaudry, conseillère pédagogique, aux Services éducatifs, secteur jeunes, poste régulier temps plein, 35 heures par semaine, dont l'entrée en fonction se fera le 1<sup>er</sup> novembre 2010.

A D O P T É

#### 10.2 Organigramme 2010-2011

ATTENDU la mise à jour annuelle de l'organigramme de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets;

ATTENDU la présentation du dossier à la Table des directions de service;

ATTENDU l'importance d'un organigramme et de sa mise à jour annuelle;

ATTENDU les plans d'effectifs du personnel de soutien, du personnel professionnel ainsi que du personnel cadre;

CC-5527-09-10

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE l'organigramme 2010-2011 de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets et des différents services soit accepté tel que présenté dans le document intitulé « Organigramme 2010-2011 » et que celui-ci soit mis à jour annuellement par le Service des ressources humaines.

A D O P T É

## 11. Ressources financières

### 11.1 Tarifification des frais de kilométrage au 1<sup>er</sup> octobre 2010

ATTENDU les variations du prix de l'essence au Saguenay-Lac-Saint-Jean au cours des derniers mois ;

ATTENDU que la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets désire compenser cette variation de la tarification actuelle ;

ATTENDU que l'article 2 de la directive « Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations » stipule que les taux de déplacements seront révisés, s'il y a lieu, par le conseil des commissaires, de façon trimestrielle, au cours de l'année selon une planification préparée par le Service des ressources financières ;

En conséquence,

CC-5528-09-10

Il est PROPOSÉ par M. Jean-Patrice Tremblay et RÉSOLU unanimement :

QUE la directive « Frais de déplacement, de séjour et de représentation, indemnités et allocations » soit révisée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010 selon la tarification suivante :

Tarifification : de 0,41 \$ du kilomètre  
de 0,50 \$ du kilomètre (routes non asphaltées)

A D O P T É

## 12. Ressources matérielles

### 12.1 Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50710 «Résorption du déficit d'entretien» 2010-2011 – Réaménagement des salles de bains de l'école Mgr Bluteau de Saint-Félicien)

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit

d'entretien » pour l'année 2010-2011 pour des travaux de « Réaménagement des salles de bains de l'école Mgr Bluteau de Saint-Félicien » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre, Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification ;

CC-5529-09-10

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Gosselin & Fortin Architectes » de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réaménagement des salles de bains de l'école Mgr Bluteau de Saint-Félicien » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.2 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » 2010-2011 – Réfection de l'enveloppe du gymnase de l'école Notre-Dame de Roberval**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » pour l'année 2010-2011 pour des travaux de « Réfection de l'enveloppe du gymnase de l'école Notre-Dame de Roberval » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre, Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification ;

CC-5530-09-10

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Marie-Eve Paré et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Les architectes Associés » de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection de l'enveloppe du gymnase de l'école Notre-Dame de Roberval » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.3 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50710 «Résorption du déficit d'entretien» 2010-2011 – Réaménagement des salles de bains de l'école Jean XXIII de Saint-Thomas**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50710 « Résorption du déficit d'entretien » pour l'année 2010-2011 pour des travaux de « Réaménagement des salles de bains de l'école Jean XXIII de Saint-Thomas » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre, Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Gosselin & Fortin Architectes » de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réaménagement des salles de bains de l'école Jean XXIII de Saint-Thomas » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.4 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 «Maintien des bâtiments» 2010-2011 – Réaménagement des salles de bains de l'école secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2010-2011 pour des travaux de « Réaménagement des salles de bains de l'école secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre, Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Gosselin & Fortin Architectes » de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réaménagement des salles de bains de l'école secondaire Des Chutes de Dolbeau-Mistassini » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.5 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 «Maintien des bâtiments» 2010-2011 – Remplacement de la fenestration et des revêtements de l'école Pie XII de Saint-Prime**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2010-2011 pour des travaux de «Remplacement de la fenestration et des revêtements de l'école Pie XII de Saint-Prime» ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre, Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification ;

CC-5532-09-10

CC-5533-09-10

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Les architectes Associés » de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Remplacement de la fenestration et des revêtements de l'école Pie XII de Saint-Prime » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.6 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 «Maintien des bâtiments» 2010-2011 – Remplacement de la fenestration de la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2010-2011 pour des travaux de «Remplacement de la fenestration de la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien» ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre, Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification ;

En conséquence,

CC-5534-09-10

il est PROPOSÉ par M. Claude Larouche et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Gosselin & Fortin Architectes » de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Remplacement de la fenestration de la Polyvalente des Quatre-Vents de Saint-Félicien » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.7 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 «Maintien des bâtiments» 2010-2011 – Réfection d'une partie de la toiture de l'école Sainte-Thérèse de Dolbeau-Mistassini**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2010-2011 pour des travaux de «Réfection d'une partie de la toiture de l'école Sainte-Thérèse de Dolbeau-Mistassini» ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre, Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Julie-Anne Decorby et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Gosselin & Fortin Architectes » de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection d'une partie de la toiture de l'école Sainte-Thérèse de Dolbeau-Mistassini » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.8 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 «Maintien des bâtiments» 2010-2011 – Réfection d'une partie de la toiture de l'école Sainte-Marie de Normandin**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2010-2011 pour des travaux de «Réfection d'une partie de la toiture de l'école Sainte-Marie de Normandin » ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre, Line Beauchamp ;

CC-5535-09-10

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification ;

CC-5536-09-10

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M. Jean-Marc Mailloux et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Gosselin & Fortin Architectes » de Saint-Félicien, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection d'une partie de la toiture de l'école Sainte-Marie de Normandin » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.9 **Choix des services professionnels en architecture – Mesure 50690 «Maintien des bâtiments» 2010-2011 – Réfection de l'enveloppe du gymnase de l'école Jolivent de Chambord**

ATTENDU que suite à la demande acheminée au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport dans le cadre de la mesure 50690 « Maintien des bâtiments » pour l'année 2010-2011 pour des travaux de «Réfection de l'enveloppe du gymnase de l'école Jolivent de Chambord» ;

ATTENDU que suite aux discussions avec les architectes du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport nous confirmant que les projets classés prioritaires par le Service des ressources matérielles seront acceptés et subventionnés ;

ATTENDU que l'appel d'offres public pour la réalisation desdits travaux ne pourra être publié avant l'annonce officielle de la subvention de la part de madame la ministre, Line Beauchamp ;

ATTENDU l'analyse et la recommandation faites par le Service des ressources matérielles concernant le choix des architectes ;

ATTENDU la recommandation des membres du comité de vérification ;

CC-5537-09-10

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets retienne les services professionnels de la firme « Les architectes Associés » de Roberval, pour l'élaboration des plans et devis des travaux de « Réfection de l'enveloppe du gymnase de l'école Jolivent de Chambord » ;

QUE le président et le directeur général soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la commission scolaire.

A D O P T É

12.10 **Ecosystem - Contrat de services éconergétiques**

Le sujet est reporté à une date ultérieure.

13. **Ressources informatiques et transport scolaire**

13.1 **Transport interécoles – Amendement**

ATTENDU la résolution CC-5512-09-10 adoptée le 14 septembre dernier confirmant le transport des élèves de la Cité étudiante vers l'Édifice de formation à l'emploi de la Cité étudiante situé sur la rue Morin ;

ATTENDU qu'une modification a été apportée quant aux nombres de sorties à effectuer, et ce, suite à l'organisation scolaire ;

CC-5538-09-10

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la résolution CC-5512-09-10 soit amendée à l'effet de verser à Autobus Néron inc. un montant de 4 500 \$, soit 25 \$ par jour pendant 180 jours pour l'année scolaire 2010-2011.

A D O P T É

14. **Direction générale et secrétariat général**

14.1 **Projet - Échéancier de consultations – Article 211**

ATTENDU l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique qui régleme le processus pour établir, à chaque année scolaire, le plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, la liste des écoles et des centres et leur délivre un acte d'établissement ;

ATTENDU qu'un calendrier de consultations, selon l'article 211, se doit d'être accepté ;

ATTENDU la présentation du dossier au comité consultatif de gestion du 14 septembre 2010 ;

CC-5539-09-10

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Jeanine Caouette et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le calendrier pour les consultations de l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique ;

<b>Consultations</b> <b>Article 211 de la Loi sur l'instruction publique</b>	
28 septembre 2010	Adoption par le conseil des commissaires des projets selon l'article 211 (Plan triennal, Actes d'établissement et Liste des écoles et des centres
3 décembre 2010	Retour des consultations – Commentaires écrits/Résolutions
14 décembre 2010	Le conseil des commissaires adopte le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014, la Liste des écoles et des centres et les Actes d'établissement 2011-2012

A D O P T É

14.2 **Projets – Modifications apportées au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et aux Actes d'établissement 2011-2012**

ATTENDU l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique (1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> alinéa) qui stipule :

Chaque année, la commission scolaire, après consultation de toute municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement compris dans le sien, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan.

Ce plan est transmis à chaque municipalité ou communauté métropolitaine consultée.

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

ATTENDU l'article 193, 2<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le comité de parents doit être consulté sur le plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la commission scolaire, la liste des écoles et les actes d'établissement ;

ATTENDU les articles 79, 1<sup>er</sup> alinéa et 110.1, 1<sup>er</sup> alinéa de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les conseils d'établissement doivent être consultés sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement de l'école ou de centre ;

ATTENDU que les modifications, qui ne concernent pas l'article 212 et une consultation publique, sont assujetties à l'article 211 de la Loi sur l'instruction publique ;

ATTENDU la résolution CC-5539-09-10 qui accepte le calendrier de consultations de l'article 211 ;

ATTENDU la présentation du dossier au comité consultatif de gestion du 14 septembre 2010 ;

**Projet - PLAN TRIENNAL 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014  
MODIFICATIONS**

École/centre	Modifications
<b>Note : En plus des années scolaires et des clientèles estimatives, les modifications apportées au plan triennal sont les suivantes :</b>	
Carrefour étudiant	+ 5 ▪ Éducation des adultes
Jeanne-Mance/Pie XII	+ 5 ▪ Éducation des adultes
Notre-Dame	- 10 ▪ Archives de la commission scolaire
Notre-Dame-de-Lourdes	+ 13 ▪ Service de garde
Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	+ 5 ▪ Éducation des adultes
Polyvalente de Normandin	+ 6 ▪ Administration de la commission scolaire - 11 ▪ Entretien et réparation de la commission scolaire
Polyvalente des Quatre-Vents	+ 11 ▪ Entretien et réparation de la commission scolaire
Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	+ 7 ▪ Espace en location - 14 ▪ À déterminer
Sainte-Hedwidge	- 1 ▪ Préscolaire (retrait : consultation publique) + 5 ▪ Éducation des adultes
Sainte-Marie	+ 7 ▪ Espace en location - 10 ▪ Archives de la commission scolaire
C.F.P. Dolbeau-Mistassini	+ 3 ▪ Secondaire Exploration professionnelle + Ajout à la liste des immeubles
C.F.P. de Roberval–Saint-Félicien	+ 3 ▪ Secondaire Exploration professionnelle + 6 ▪ Administration de la commission scolaire + 7 ▪ Espace en location + Ajout à la liste des immeubles
Centre administratif Normandin	▪ Avec l'école Sainte-Marie
Centre administratif Saint-Félicien	▪ Avec le C.F.P. de Roberval–Saint-Félicien

**Projet - ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2011-2012  
MODIFICATIONS**

École/centre	Modifications
<b>Note : En plus de l'année scolaire, les modifications apportées aux actes d'établissement sont inscrites en caractères gras</b>	
Benoît-Duhamel	LOCAUX : Ajout : locaux utilisés <b>pour l'administration de la</b> commission scolaire
Boisjoli/Des Deux-Lacs	LOCAUX : Ajout : quelques locaux des immeubles <b>Boisjoli et des Deux-</b> Lacs
Bon-Pasteur	
Carrefour étudiant	LOCAUX : Ajout : <b>Quelques locaux de cet immeuble sont utilisés, à l'occasion, pour l'enseignement aux adultes.</b>

École/centre	Modifications
<b>Note : En plus de l'année scolaire, les modifications apportées aux actes d'établissement sont inscrites en caractères gras</b>	
Cité étudiante	LOCAUX : Ajout : des locaux utilisés par le Centre de formation professionnelle de Roberval—Saint-Félicien, <b>dont l'adresse civique est le 181, boulevard de La Jeunesse, Roberval.</b>  Ajout : <b>Quelques locaux de la Cité étudiante sont utilisés, à l'occasion, pour l'enseignement aux adultes.</b>
Hébert	
Hélène-Laliberté/Secondaire Des Chutes	IMMEUBLES : Modification : <b>Secondaire Des Chutes</b>
Jean XXIII/Saint-Lucien	LOCAUX : Ajout : quelques locaux des immeubles Jean XXIII <b>et Saint-Lucien ...</b>
Jeanne-Mance/Pie XII	LOCAUX : Ajout : <b>Quelques locaux des immeubles Jeanne-Mance et Pie XII sont utilisés, à l'occasion, pour l'enseignement aux adultes.</b>
Jolivent/L'Arbrisseau	
La Source/Les Prés Verts	LOCAUX : Ajout : quelques locaux des immeubles <b>La Source et Les Prés Verts ...</b>
Maria-Goretti	
Monseigneur Bluteau	
Notre-Dame	LOCAUX : Retrait : du local au sous-sol qui est réservé pour les archives de la commission scolaire
Notre-Dame-de-Lourdes	
Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	LOCAUX : Ajout : quelques locaux <b>des immeubles Notre-Dame-des-Anges et Saint-Louis-de-Gonzague ...</b>
Polyvalente de Normandin	LOCAUX : Ajout : des locaux utilisés pour de l'entreposage <b>de la commission scolaire</b> des locaux utilisés pour le centre de jour en toxicomanie <b>de la commission scolaire</b> des locaux loués à <b>des organismes</b>
Polyvalente des Quatre-Vents	LOCAUX : Ajout : des locaux utilisés pour de l'entreposage <b>de la commission scolaire</b>
Polyvalente Jean-Dolbeau	LOCAUX : Ajout : quelques locaux de la Polyvalente <b>Jean-Dolbeau</b>
Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	LOCAUX : Ajout : des locaux <b>loués à des organismes...</b> ORDRES D'ENSEIGNEMENT DISPENSÉS : Ajout : Secondaire (EHDA), <b>1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle</b>

École/centre	Modifications
<b>Note : En plus de l'année scolaire, les modifications apportées aux actes d'établissement sont inscrites en caractères gras</b>	
Sainte-Hedwidge	LOCAUX : Ajout : <b>Quelques locaux de l'immeuble Sainte-Hedwidge sont utilisés, à l'occasion, pour l'enseignement aux adultes.</b> ORDRE D'ENSEIGNEMENT DISPENSÉ : Retrait : et 5 ans (consultation publique).
Sainte-Lucie	
Sainte-Marie	LOCAUX : Ajout : <b>des locaux loués à des organismes</b> Retrait : du local au sous-sol qui est réservé pour les archives de la commission scolaire
C.F.P. Dolbeau-Mistassini	IMMEUBLES : Ajout : <b>721015 Centre de formation et de transfert technologique sur les pratiques forestières</b> Ajout : <b>721017 C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien (secteur administration) : 1322, boulevard Sacré-Cœur, Saint-Félicien</b> Ajout : <b>Roulotte de chantier—Voirie forestière : Km 346, Route 113, C.P. 248, Chapais</b> Modification : Au lieu de Laure-Conan : <b>Centre de métallurgie et multiservices</b> Modification : Numéro civique du C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien : au lieu de 171, c'est le <b>181</b> LOCAUX : Ajout—1 <sup>er</sup> paragraphe : <b>...de l'atelier forêt école, de l'entrepôt forêt école et de la salle de cours forêt école...</b> ORDRE D'ENSEIGNEMENT DISPENSÉ : Ajout : <b>Secondaire Exploration professionnelle, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle</b>
C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien	IMMEUBLES : Ajout : <b>721056 Centre d'éducation des adultes L'Envol : 654, boulevard Saint-Joseph, Roberval</b> Ajout : <b>La Coopérative de solidarité de la maison familiale rurale : 60, chemin de la Montagne, Lac-Bouchette</b> Retrait : Polyvalente La Porte du Nord: 265, rue Lancôt, Chibougamau Retrait : Conseil des Atikamekw de Wemotaci : 73, rue Kenosi, Wemotaci Retrait : Centre de l'Odyssée Dominique-Racine: 985, rue Bégin, Chicoutimi Modification : Adresse civique : <b>181</b> au lieu de 171 Modification : Au lieu de Centre de services de Saint-Félicien : <b>C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien (secteur administration)</b> LOCAUX : Retrait : Quelques locaux pourront être utilisés à l'occasion par l'éducation des adultes Ajout : Quelques locaux du C.F.P. Dolbeau-Mistassini, <b>de la Polyvalente Jean-Dolbeau et du Centre de formation et de transfert technologique sur les pratiques forestières</b> sont utilisés par le centre Ajout : <b>Tous les locaux de l'immeuble C.F.P. de Roberval-</b>

École/centre	Modifications
<b>Note : En plus de l'année scolaire, les modifications apportées aux actes d'établissement sont inscrites en caractères gras</b>	
	<p><b>Saint-Félicien (secteur administration) à l'exception des locaux utilisés par l'administration de la commission scolaire et des locaux loués à des organismes</b></p> <p>Ajout : Quelques locaux <b>du bloc B de la Cité étudiante et du C.F.P. de Roberval-Saint-Félicien (secteur commerce) sont utilisés, à l'occasion, pour l'enseignement aux adultes.</b></p> <p>ORDRE D'ENSEIGNEMENT DISPENSÉ :</p> <p>Ajout: <b>Secondaire Exploration professionnelle, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> cycle</b></p>
C.É.A. Henri-Bourassa/Le Parcours	<p>IMMEUBLES :</p> <p>Ajout : <b>721036 Saint-Lucien : 542, rue Principale, Saint-Edmond-les-Plaines</b></p> <p>Ajout : <b>721040 Notre-Dame-des-Anges : 68, rue Savard, Dolbeau-Mistassini</b></p> <p>LOCAUX :</p> <p>Ajout : Quelques locaux... <b>Saint-Lucien, ... Notre-Dame-des-Anges...</b></p>
C.É.A. L'Envol/Le Retour	<p>IMMEUBLES :</p> <p>Ajout : <b>721053 Sainte-Hedwidge: 967, rue Principale, Sainte-Hedwidge</b></p> <p>Ajout : <b>721051 Boisjoli : 255, rue de l'Église, Saint-François-de-Sales</b></p> <p>Ajout : <b>Des Deux-Lacs...</b></p> <p>Ajout : <b>721026 Jeanne-Mance : 623, rue Principale, Saint-Prime</b></p> <p>Ajout : <b>721025 Pie XII : 128, avenue Albert-Perron, Saint-Prime</b></p> <p>Ajout : <b>721014 Carrefour étudiant : 3079, rue De Saint-Méthode, Saint-Félicien</b></p> <p>Ajout : <b>La Coopérative de solidarité de la maison familiale rurale : 160, chemin de la Montagne, Lac-Bouchette</b></p> <p>LOCAUX :</p> <p>Ajout : Quelques locaux des immeubles C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien (<b>commerce</b>), <b>Cité étudiante, ...Sainte-Hedwidge, Boisjoli, ...Jeanne-Mance, Pie XII, Carrefour étudiant...</b></p>

En conséquence,

CC-5540-09-10

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Louise Perron et RÉSOLU unanimement :

QUE lesdits projets de modifications soient acceptés et que les modifications soient intégrées dans le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 et aux Actes d'établissement 2011-2012 tel que prévu à l'article 211 avec une réception des commentaires écrits au 3 décembre 2010 ;

QUE les diverses consultations prévues à la Loi sur l'instruction publique soient effectuées.

ADOPTÉ

### 14.3 Projet – Consultation publique - Article 212

ATTENDU l'article 212 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule :

Sous réserve des orientations que peut établir le ministre, la commission scolaire, après avoir procédé à une consultation publique et avoir consulté le comité de parents, adopte une politique portant:

1° sur le maintien ou la fermeture de ses écoles;

2° sur la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi que sur la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école.

Cette politique doit notamment comprendre un processus de consultation publique, préalable à chacun de ces changements, qui doit prévoir:

1° le calendrier de la consultation;

2° les modalités d'information du public et plus particulièrement des parents et des élèves majeurs concernés incluant l'endroit où l'information pertinente sur le projet, notamment ses conséquences budgétaires et pédagogiques, est disponible pour consultation par toute personne intéressée de même que l'endroit où des informations additionnelles peuvent être obtenues;

3° la tenue d'au moins une assemblée de consultation et ses modalités;

4° la présence, lors d'une assemblée de consultation, du président de la commission scolaire et du commissaire de la circonscription concernée.

Cette politique doit également préciser que le processus de consultation publique débute par un avis public de l'assemblée de consultation donné, selon le cas:

1° au plus tard le premier juillet de l'année précédant celle où la fermeture d'école serait effectuée;

2° au plus tard le premier avril de l'année précédant celle où un changement visé au paragraphe 2° du premier alinéa serait effectué.

ATTENDU le dépôt du document « Écoles dérogeant aux conditions pour le maintien ou la fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école » élaboré par le Service des ressources éducatives jeunes et l'identification de l'école Sainte-Hedwidge, clientèle 2011-2012 sous le seuil pour le préscolaire 5 ans, selon la Politique de maintien ou de fermeture d'une école et de la modification de certains services éducatifs dispensés par une école, paragraphe 7.1.1 : au moins un groupe de 8 élèves de 5 ans ;

ATTENDU qu'un calendrier pour une consultation publique, selon l'article 212, se doit d'être accepté ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Martine Langlais et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets accepte le projet de modification suivant :

École Sainte-Hedwidge :

Modification : Le préscolaire 5 ans ne sera pas dispensé en 2011-2012.

QUE le calendrier suivant soit accepté pour la consultation publique :

28 septembre 2010	Acceptation du projet de modification au conseil des commissaires
20 octobre 2010	Assemblée de consultation publique
24 novembre 2010	Audition – Assemblée publique
3 décembre 2010	Retour des avis écrits (Articles 211 et 212)
14 décembre 2010	Acceptation de la modification par le conseil des commissaires (Plan triennal et Actes d'établissement)

QUE des avis publics concernant les assemblées de consultation publique soient publiés dans le journal concerné.

QUE ledit projet soit transmis au comité de parents, au conseil d'établissement de l'école Sainte-Hedwidge et à la Municipalité de Sainte-Hedwidge.

A D O P T É

#### 14.4 **Projet – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014**

ATTENDU que le projet de modifications de l'article 211 est intégré au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 (Résolution CC-5540-09-10) ;

ATTENDU que le projet de modifications de l'article 212 est intégré au Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 (Résolution CC-5541-09-10) ;

ATTENDU la présentation du dossier au comité consultatif de gestion du 14 septembre 2010 ;

ATTENDU les projets d'échéancier acceptés (Résolution CC-5539-09-10) et (Résolution CC-5541-09-10) ;

En conséquence,

CC-5542-09-10

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Dorys Boily et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le projet de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 tel que déposé ;

QUE le projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 soit transmis au comité de parents et aux municipalités, pour consultation.

A D O P T É

#### 14.5 Projets – Liste des écoles et des centres et Actes d'établissement 2011-2012

ATTENDU que le projet de modifications de l'article 211 est intégré aux Actes d'établissement 2011-2012 (Résolution CC-5540-09-10) ;

ATTENDU que le projet de modifications de l'article 212 est intégré aux Actes d'établissement 2011-2012 (Résolution CC-5541-09-10) ;

ATTENDU l'acceptation du projet du Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2011-2012, 2012-2013, 2013-2014 (Résolution CC-5542-09-10) ;

ATTENDU l'article 211, 3<sup>e</sup> alinéa de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que :

Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

ATTENDU la présentation du dossier au comité consultatif de gestion du 14 septembre 2010 ;

ATTENDU les projets d'échéancier acceptés (Résolution CC-5539-09-10) et (Résolution CC-5541-09-10) ;

En conséquence,

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carmelle Guérin et RÉSOLU unanimement :

QUE la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le projet de la Liste des écoles et des centres 2011-2012 et le projet des Actes d'établissement 2011-2012 tels que déposés ;

QUE le projet de la Liste des écoles et des centres 2011-2012 et le projet des Actes d'établissement 2011-2012 soient transmis au comité de parents et aux conseils d'établissement, pour consultation.

#### **Projet - LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2011-2012**

<b>ÉCOLES PRIMAIRES</b>	
Benoît-Duhamel	947, boulevard Marcotte, Roberval G8H 2A7
Boisjoli/des Deux-Lacs	247, rue Principale, Lac-Bouchette G0W 1V0
Bon-Pasteur	451, rue de l'Église, Sainte-Jeanne-d'Arc G0W 1E0
Carrefour étudiant	3079, rue De Saint-Méthode, Saint-Félicien G8K 3C2
Hébert	1298, rue L.-W. Leclerc, Saint-Félicien G8K 2N4
Jean XXIII/Saint-Lucien	47, avenue du Moulin, Saint-Thomas-Didyme G0W 1P0
Jeanne-Mance/Pie XII	623, rue Principale, Saint-Prime G8J 1T3
Jolivent/L'Arbrisseau	1536, rue Principale, Chambord G0W 1G0
La Source/Les Prés Verts	712, rue Principale, Saint-Augustin G0W 1K0
Maria-Goretti	4971, rue des Saules, La Doré G8J 1G8

CC-5543-09-10

Mgr Bluteau	1275, 3 <sup>e</sup> Rue, Saint-Félicien G8K 2B5
Notre-Dame	830, boulevard Saint-Joseph, Roberval G8H 2L5
Notre-Dame-de-Lourdes	604, rue de la Fabrique, Girardville G0W 1R0
Notre-Dame-des-Anges/Saint-Louis-de-Gonzague	68, rue Savard, Dolbeau-Mistassini G8L 4L3
Sacré-Cœur/Sainte-Thérèse	242, 3 <sup>e</sup> Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 2V4
Sainte-Hedwidge	967, rue Principale, Sainte-Hedwidge G0W 2R0
Sainte-Lucie	327, rue de l'Église, Albanel G8M 3E9
Sainte-Marie	1017, rue du Centre-Sportif, Normandin G8M 4L7
<b>ÉCOLE PRIMAIRE/SECONDAIRE</b>	
Hélène-Laliberté/Secondaire Des Chutes	1, rue de l'Église, Dolbeau-Mistassini G8L 4V4
<b>ÉCOLES SECONDAIRES</b>	
Cité étudiante	171, boulevard de La Jeunesse, Roberval G8H 2N9
Polyvalente de Normandin	1285, avenue du Rocher, Normandin G8M 3X4
Polyvalente des Quatre-Vents	1099, boulevard Hamel, Saint-Félicien G8K 2R4
Polyvalente Jean-Dolbeau	300, avenue Jean-Dolbeau, Dolbeau-Mistassini G8L 2T7
<b>CENTRES D'ÉDUCATION DES ADULTES</b>	
C.É.A. Henri-Bourassa/Le Parcours	1840, rue Provencher, Dolbeau-Mistassini G8L 2A6
C.É.A. L'Envol/Le Retour	654, boulevard Saint-Joseph, Roberval G8H 2L2
<b>CENTRES DE FORMATION PROFESSIONNELLE</b>	
C.F.P. Dolbeau-Mistassini	400, 2 <sup>e</sup> Avenue, Dolbeau-Mistassini G8L 3C6
C.F.P. de Roberval—Saint-Félicien	181, boulevard de La Jeunesse, Roberval G8H 2N9

A D O P T É

**14.6 Politique visant la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative de la commission scolaire**

ATTENDU que la Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette (Projet de Loi 100) a été sanctionnée par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU la réception des directives et orientations de la Direction générale du financement et de l'équipement du MELS concernant ladite loi ;

ATTENDU que la politique visant la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative de la commission scolaire intègre un plan de réduction de la taille de l'effectif et un plan de réduction des dépenses de nature administrative, notamment la publicité, la formation et les déplacements ;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Carole Dufour et RÉSOLU unanimement :

QUE la politique visant la réduction des dépenses de fonctionnement de nature administrative de la commission scolaire soit acceptée telle que présentée.

QUE la politique soit transmise au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et au gouvernement du Québec.

A D O P T É

14.7 **Nomination d'un(e) représentant(e) au Conseil des partenaires sur la santé et le bien-être de la population du territoire Maria-Chapdelaine**

ATTENDU la demande officielle de la coordonnatrice des programmes de santé publique du CSSS Maria-Chapdelaine en date du 9 septembre 2010;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Chantale Arnold et RÉSOLU unanimement :

QUE M. Rémi Rousseau soit nommé représentant de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets pour siéger au Conseil des partenaires sur la santé et le bien-être de la population du territoire Maria-Chapdelaine pour l'année 2010-2011.

A D O P T É

**Nomination d'un substitut**

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Bélanger et RÉSOLU unanimement :

QUE M<sup>me</sup> Nancy St-Gelais soit nommée substitut de la Commission scolaire du Pays-des-Bleuets pour siéger au Conseil des partenaires sur la santé et le bien-être de la population du territoire Maria-Chapdelaine pour l'année 2010-2011.

A D O P T É

15. **Rapport d'activités du directeur général**

Le rapport d'activités du directeur général, pour le mois d'octobre 2010, sera déposé ultérieurement.

16. **Rapport d'activités du président**

Le rapport d'activités du président, pour le mois de septembre 2010, sera déposé ultérieurement.

17. **Rapport des commissaires-parents**

M<sup>me</sup> Brigitte Gagné souligne que les actes d'établissement de certaines écoles indiquent du 4 ans.

CC-5545-09-10

CC-5546-09-10

M. Serge Bergeron indique que l'on désigne les élèves inscrits au programme Passe-Partout.

18. **Revue de presse**

La Revue de presse, pour la période s'échelonnant du 11 septembre 2010 jusqu'au 25 septembre 2010, est déposée en format électronique pour les commissaires.

19. **Période de questions accordée aux commissaires**

Il y a questionnement sur l'affectation des enseignants pour les projets particuliers des écoles secondaires.

M. Serge Bergeron donne des explications sur ces règles de la convention collective.

On mentionne qu'il y a du perfectionnement qui est offert aux enseignants pour les options spécialisées.

20. **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le 12 octobre 2010, à 19 h 30, à la salle des commissaires de Saint-Félicien.

21. **Levée de la séance**

CC-5547-09-10

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nancy St-Gelais et RÉSOLU unanimement :

QUE la séance soit levée à 20 h 30.

A D O P T É

(Mario Lavoie, secrétaire général)

(Rémi Rousseau, président)